Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260605-2026_05_04-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Avis sur arrêté portant création d'une zone de protection de Biotope sur le site de Mengleuz Ar Pont

Délibération n°2026-05-04 | Conseil municipal du 05 juin 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le vendredi 05 juin 2026 à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME ODEON EMILIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, M. GUEVEL KELAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

MME GADAL HELENE donne pouvoir à MME BRUSSEAUX CATHERINE
MME JAFFRE SABRINA donne pouvoir à MME ODEON EMILIE
M. GRISON SEBASTIEN donne pouvoir à M. PRAT VINCENT

Secrétaire de Séance :

MME BRUSSEAUX CATHERINE

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Afin de garantir la conservation du biotope nécessaire à la reproduction, à l'alimentation au repos et à la survie de la colonie de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), il est établi un site de protection de biotope sur les puits et le bâtiment servant de gîte d'hivernage et de reproduction, ainsi que sur la parcelle cadastrales section AC n°0070 situés lieu-dit Mengleuz-Ar-Pont de la commune de Gouézec sur une surface de 2918 $m^{2.}$

La gestion de la parcelle et des installations est actuellement assurée par le Groupe Mammologique Breton. Au vu de l'importance en termes de biodiversité et afin de pérenniser le site, un arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection de Biotope doit-être pris.

La commune devant rendre un avis sur le projet d'arrêté (en annexe) ; il est proposé d'émettre un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260605-2026_05_04-DE

DELIBERATION

En conséquence le Conseil municipal :

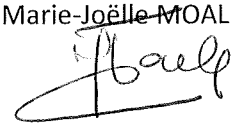
- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

Fait et délibéré à Gouézec, le 05/06/2026
Pour extrait conforme

Pour Le Maire,
Marie-Joëlle MOAL



La Secrétaire
Catherine BRUSSEAUX

